



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le - 9 OCT. 2019

*Le Préfet*

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
préfet du Rhône  
à

Destinataires in fine

Objet : Orientations de l'Etat en matière de politique de la ville pour 2020

En réponse à l'appel à la mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires lancé le 14 novembre 2017 à Tourcoing par le président de la République, le conseil des ministres du 18 juillet 2018 a fixé une feuille de route gouvernementale pour mobiliser les services de l'Etat et les partenaires des contrats de ville autour de trois grands axes :

- Faire République : l'État doit assurer ses fonctions régaliennes et son rôle de facilitateur auprès des acteurs locaux. Il faut restaurer la République partout et pour tous, dans toutes ses composantes : laïcité, prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement, accès à la culture et promotion de l'égalité femmes-hommes,
- Favoriser l'émancipation : agir en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion professionnelle pour donner à chacun, dès le plus jeune âge, les mêmes chances de réussite et la possibilité de choisir sa vie,
- Garantir les mêmes droits aux habitants : permettre aux individus d'être en situation d'égalité et de vivre dans des quartiers comme les autres. Cela passe par des actions ciblant la sécurité, la mixité sociale, le logement et le cadre de vie, la solidarité et la mobilité.

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée grande cause du quinquennat du Président de la République et axe transversal du contrat de ville, doit être une orientation forte pour chacune des actions qui seront retenues dans la programmation 2020. L'objectif est de mettre en place les dispositifs permettant d'analyser si, et comment, la distribution des crédits d'intervention de la politique de la ville contribue à renforcer ou à diminuer les inégalités entre les sexes. La démarche ne peut donc pas être réduite à l'augmentation des actions de promotion de l'égalité ou à une recherche de parité dans les publics bénéficiaires. Aussi, la sélection des projets financés en 2020 se fera à partir d'une procédure d'analyse et de cotation de chacun des dossiers de demande de subvention au regard de la prise en compte de ces enjeux.

.../...

Les protocoles d'engagements réciproques renforcés entre l'Etat et les intercommunalités ont été signés cet été pour la plupart. Ils prennent en compte ces nouvelles orientations afin de donner un nouvel élan à la politique de la ville par une mobilisation du droit commun plus efficace.

Le Gouvernement a défini l'éducation et l'insertion professionnelle comme prioritaires pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers politique de la ville. Il a également souligné le rôle essentiel des associations de proximité et engagé des mesures pour faciliter leur intervention dans ces quartiers. Leurs moyens ont ainsi été renforcés en 2019 notamment par des postes de médiation sociale et d'ingénierie locale dédiée au développement associatif (32 adultes relais et 22 FONJEP supplémentaires). Pour aller plus loin en 2020, l'objectif sera de simplifier leur quotidien (dossier pré-rempli sur dauphin automatiquement, utilisation des données déjà connues de l'administration, simplification de la justification des subventions, recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

Dans ce contexte, je souhaite inscrire la programmation politique de la ville 2020 dans la continuité de ces mesures.

La priorité donnée à l'éducation se concrétise depuis deux ans par des mesures fortes telles que l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, le dédoublement des classes de CP/CE1 en REP et REP+ ou encore le travail engagé pour proposer aux collégiens des établissements REP et REP+ des stages de 3<sup>ème</sup> de qualité. La mise en place de quatre cités éducatives doit prolonger ces mesures qui visent à favoriser l'émancipation des jeunes des QPV.

Le programme de réussite éducative constitue un pilier de ces futures cités éducatives. L'Etat poursuivra donc le soutien à ce dispositif dans la programmation 2020, sous réserve du respect des critères suivants :

- l'accueil d'une grande majorité de publics QPV. Le pourcentage moyen est de 80% au niveau national, les 20% restants pouvant être attribués à des jeunes des quartiers de veille active ;
- l'individualisation des parcours ;
- le respect d'un coût moyen par parcours qui est d'environ 800 € (part de l'Etat). Cela nécessite un nombre de jeunes suivis par référent homogène (environ 80).

Dans le domaine de l'emploi, les habitants des QPV doivent bénéficier de manière renforcée des mesures de droit commun comme le parrainage, le développement de l'apprentissage, le plan d'investissement dans les compétences (PIC), la généralisation annoncée des emplois francs en 2020, les moyens accrus de l'insertion par l'activité économique ou encore via le plan d'action avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE). L'effort engagé dans la programmation des crédits spécifiques ces deux dernières années dans le domaine de l'emploi et du développement économique en complément des dispositifs de droit commun doit être poursuivi. Cette thématique représente 14% des programmations financières en 2019 (11% en 2018). L'objectif sera de se rapprocher de 20% en 2020.

Au travers de ces dispositifs, les objectifs suivants devront être poursuivis :

- Réduire de moitié le différentiel entre le taux de chômage en QPV et la moyenne départementale,
- Doubler le nombre d'entrées en formation du public issu des QPV,
- Développer les actions en faveur des diplômés.

Enfin, conformément à l'instruction du Ministre chargé de la ville et du logement du 30 juillet 2019, les projets multi-partenariaux favorisant le développement de véritables dynamiques territoriales feront l'objet d'une attention particulière.

Pascal MAILHOS



## DESTINATAIRES :

Monsieur le président de la Métropole de Lyon  
Monsieur le maire de Bron  
Madame le maire de Décines-Charpieu  
Madame le maire de Givors  
Monsieur le maire de Grigny  
Monsieur le maire de Lyon  
Monsieur le maire de Meyzieu  
Madame le maire de Neuville-sur-Saône  
Madame le maire d'Oullins  
Monsieur le maire Pierre-Bénite  
Monsieur le maire de Rillieux-la-Pape  
Madame le maire Saint Fons  
Monsieur le maire de Saint Genis Laval  
Monsieur le maire de Saint Priest  
Madame le maire de Vaulx-en-Velin  
Madame le maire de Vénissieux  
Monsieur le maire de Villeurbanne

Monsieur le président de communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône  
Monsieur le maire de Villefranche-sur-Saône

Monsieur le président de la communauté de communes de la vallée du Garon  
Monsieur le maire de Brignais

Monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien  
Monsieur le maire de Tarare

Monsieur le président de la communauté de communes Saône Beaujolais  
Monsieur le maire de Belleville-sur-Saône

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de projets politique de la ville

### Copie à :

Monsieur le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône  
Madame la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Madame la directrice de la direction départementale déléguée  
Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires  
Monsieur le directeur de l'UD DIRECCTE  
Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Monsieur le secrétaire général aux affaires régionales  
Madame la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité  
Monsieur le directeur régional aux affaires culturelles  
Monsieur le directeur territoriale de Pôle Emploi  
Monsieur le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé  
Madame la directrice de la CAF  
Mesdames et Messieurs les délégués du préfet